

MATINÉE-DÉBATS

# RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS ET DES OBLIGATIONS : INCIDENCES SUR LA PRATIQUE NOTARIALE

Quels innovations et changements rédactionnels  
pour les notaires ?

Vendredi 20 mai 2016

Paris



## ÉDITO

Le législateur a réformé le droit des obligations par voie d'ordonnance. Le nouveau Titre III du Livre III repose, principalement sur la consolidation des acquis jurisprudentiels mais comporte également quelques importantes innovations. Les notaires sont au cœur de l'activité contractuelle. Cette réforme va directement « impacter » leur pratique des actes courants et des techniques contractuelles. Ainsi, de l'offre désormais caduque en cas de décès du pollicitant, de la promesse unilatérale de contrat susceptible d'exécution forcée en nature, des actions interrogatoires sécurisant les actes sous la menace d'un droit concurrent ou d'une action en nullité, la condition suspensive qui n'est plus rétroactive et qui n'est plus susceptible d'une renonciation après sa défaillance, des clauses contractuelles pouvant être réputées non écrites, de l'état de dépendance pouvant menacer la validité d'un contrat, de la représentation et de l'incapacité largement encadrées par le futur nouveau Code civil...

Ce sont des pans entiers du droit des contrats appliqué au quotidien par les notaires qui sont modifiés.

*Cette matinée-Débats organisée en partenariat avec Le Lamy Droit Immobilier, la Revue Lamy Droit des Affaires et la Revue des Loyers, sera l'occasion de réunir les meilleurs experts sur le sujet pour évaluer les enjeux de cette réforme du droit des contrats sur votre pratique et éviter tout risque de contentieux.*

---

### Philippe BRUN

Professeur à l'Université Savoie Mont Blanc, Enseignant au diplôme supérieur du notariat et en voie professionnelle au Centre de formation professionnelle des notaires de Paris (CFPNP)

---

### Arnaud DUBOIS

Notaire à Maisons Laffitte, Enseignant au diplôme supérieur du notariat au Centre de formation professionnelle des notaires de Paris (CFPNP)

---

### Mustapha MEKKI

Professeur à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, Directeur de l'Institut de recherche pour un droit attractif, Enseignant au diplôme supérieur du notariat et en voie professionnelle au Centre de formation professionnelle des notaires de Paris (CFPNP)

---

## OUVERTURE : LES OBJECTIFS ET LES POINTS CLÉS DE LA RÉFORME

---

### PRÉAMBULE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉFORME

---

## SECTION I. PRATIQUE NOTARIALE ET RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

---

### I. L'EXISTENCE DU CONTRAT

#### A. Le nouveau régime de l'offre et de l'acceptation

- L'engagement unilatéral de volonté
- Peut-on rétracter une offre avec délai ? Théorie de la réception (droit de préemption)
- Le décès ou l'incapacité du pollicitant rend-elle l'offre caduque ?

■ **La nature de l'information** : L'éviction de l'information sur la valeur

■ **L'étendue de l'information**

#### B. Le nouveau régime des contrats préparatoires

- Comment sécuriser la promesse unilatérale de contrat ?
- La violation par un tiers de la promesse unilatérale de contrat
- Les conditions et les conséquences de la violation d'un pacte de préférence ?

---

### II. LA VALIDITÉ DU CONTRAT

#### A. La police des clauses contractuelles

■ **Clauses et obligation essentielles** : art. 1170

- Les clauses exonératoires de responsabilité : confirmation de la double condition de Chronopost
- Les autres clauses : clause de divisibilité, clause de réclamation, clause de couverture, clause d'agrément...

■ **Clauses abusives et contrats d'adhésion** : art. 1171

#### B. Qualité du consentement

- Erreur sur les motifs, champ contractuel et objectif fiscal poursuivi par les parties

- réticence dolosive sans recours à l'obligation d'information
- Violence économique

---

### III LES EFFETS DU CONTRAT

■ **La révision pour imprévision** : art. 1195

---

### IV L'EXTINCTION DU CONTRAT

#### A. Sanctions de la formation

#### B. L'inexécution d'une obligation

■ **Clauses résolutoires** : art. 1225

■ **Résolution judiciaire** : art. 1227

■ **Révision unilatérale du prix**

■ **Art. 1221**

■ **Art. 1222**

#### C. Durée du contrat

---

## SECTION II. PRATIQUE NOTARIALE ET RÉGIME DES OBLIGATIONS

---

### I. LES MODALITÉS DE L'OBLIGATION

- La condition suspensive et le défaut de rétroactivité
- La nouvelle définition de la condition suspensive et ses incidences sur la pratique notariale
- La question controversée de la renonciation à une condition suspensive défaillie

---

### II. L'EXTINCTION DES OBLIGATIONS

- La rédaction des clauses d'indexation après la réforme du régime des obligations
- Généralisation de la subrogation légale et rétablissement de la subrogation convenue avec le créancier : quelles conditions ?
- Compensation, confusion et remise de dette
- Les opérations sur obligations et la pratique notariale (cession de contrat, cession de créance et cession de dette, délégation, novation)

**Débats avec la salle**

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :  
Wolters Kluwer France SAS - Case postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter ☎ 09 69 32 35 99 ✉ MAIL: lamy.formation@lamy.fr

APPEL NON SURTAXE

Enregistrée sous le numéro 11 75 53531 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

002682 162

## Réforme du droit des contrats et des obligations : incidences sur la pratique notariale Quels innovations et changements rédactionnels pour les notaires ?

Vendredi 20 mai 2016 ▶ 9h00-11h30 ▶ Paris

Cette matinée est susceptible d'être homologuée par le CNB. Veuillez nous contacter.

**OUI**, je souhaite m'inscrire à la **Matinée-Débats** du vendredi 20 mai 2016  
« **Réforme du droit des contrats et des obligations : incidences sur la pratique notariale** - Quels innovations et changements rédactionnels pour les notaires ? » au prix de 480 € HT, soit 576 € TTC (TVA 20%).

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le dossier de documentation remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 € HT, soit 396 € TTC (TVA 20%).  
Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

NUMÉRO CLIENT :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

▶ **PARTICIPANT** :  Mme  M.

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

LIGNE DIRECTE :

PORTABLE :

COURRIEL :

▶ **INSCRIPTION GÉRÉE PAR** :  Mme  M.

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

LIGNE DIRECTE :

COURRIEL :

À réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. À l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 10 Mai 2016**. À défaut la formation sera facturée intégralement.

### Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

RAISON SOCIALE :

SERVICE OU CONTACT :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

FAIT À :

LE :

Cachet et signature **obligatoires** :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : [www.wkf.fr](http://www.wkf.fr)

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :

[www.lamy-conference.fr](http://www.lamy-conference.fr)

[www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation](http://www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation)

[www.twitter.com/LamyFormation](http://www.twitter.com/LamyFormation)